

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-584

Objet : Développement économique – Soirée Entreprises et Territoire jeudi 25 septembre 2025 – Convention de mise à disposition de végétaux (plantes et arbustes) entre ARCHE Agglo et LaMaison.fr

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant l'organisation de la Soirée Entreprises et Territoire le jeudi 25 septembre 2025 au théâtre de l'Institut La Teppe

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la salle du théâtre ARCHE Agglo souhaite disposer des végétaux (plantes et arbustes)

Considérant que l'établissement LaMaison.fr de Tournon sur Rhône mettrait à disposition des végétaux à titre gracieux

Considérant qu'une convention doit être rétablie pour définir les modalités de cette mise à disposition

DECIDE

Article 1 – De signer une convention de mise à disposition de plantes et d'arbustes par LaMaison.fr, sise 28 avenue Hélène de Tournon à Tournon sur Rhône (07300) définissant les modalités de ce prêt.

Article 2 – En cas de dégradation d'un des végétaux, ARCHE Agglo dédommagera au prix fixé par la convention.

Article 3 – La durée de la convention sera conclue du jeudi 25 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025.

Article 4 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/09/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo